



Renseignements sur vous

(consultez le guide à la page 14)

Écrivez à l'encre bleue ou noire.

T

1 Nom de famille

2 Prénom

6 Date de naissance

4 Sexe : 1 masculin 2 féminin

5 Langue de correspondance : 1 français 2 anglais

7 Appartement Numéro Rue, case postale

8 Ville, village ou municipalité

9 Province Code postal

11 Votre numéro d'assurance sociale (NAS)

12 Votre situation le **31 décembre 2013**
(voyez la définition du terme *conjoint au 31 décembre 2013*)

1 sans conjoint ou conjointe 2 avec conjoint ou conjointe

13 Si votre situation (ligne 12) est différente de celle inscrite en 2012, inscrivez la date du changement.

2 0 1 A M J

17 Si, le 31 décembre 2013, vous ne résidiez pas au Québec, inscrivez la province, le territoire ou le pays où vous résidiez.

18 Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année, inscrivez la date de votre arrivée de votre départ

2 0 A M J 2 0 A M J

Raison de votre arrivée ou de votre départ. Consultez le guide. 0

Si vous avez reçu une étiquette personnalisée, apposez-la ici.
Si vous prévoyez déménager, consultez le guide à la page 12.

3 S'il s'agit de votre première déclaration de revenus du Québec, cochez ci-après.

19 Si vous avez indiqué une date à la ligne 18, inscrivez le montant de vos revenus gagnés pendant que vous ne résidiez pas au Canada.

21 Date de la faillite (s'il y a lieu)

2 0 1 3 M J

22 Période couverte par la déclaration

avant la faillite

après la faillite

22 Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée, consultez le guide.

20 Si les renseignements ci-dessus concernent une personne décédée, inscrivez la **date de son décès**.

2 0 1 A M J

Renseignements sur votre conjoint au 31 décembre 2013

31 Nom de famille

32 Prénom

50 Si votre conjoint a gagné des revenus comme travailleur autonome, cochez ci-après.

36 Date de naissance

1 9 A M J

37 Si votre conjoint est décédé en 2013, inscrivez la **date de son décès**.

2 0 1 3 M J

41 Numéro d'assurance sociale

51 Revenu net de votre conjoint. Consultez le guide. S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez 0.

52 Si, le 31 décembre, votre conjoint **ne résidait pas** au Québec, inscrivez la province, le territoire ou le pays où il résidait.

Crédit d'impôt pour solidarité

Remplissez l'**annexe D** pour demander le crédit d'impôt pour solidarité. Certaines conditions s'appliquent. Consultez le guide à la page 16.



Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Canada, cochez ci-après.

94

Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec, cochez ci-après.

95

Cotisation au RPC	96		Cotisation au RRQ, <i>relevé 1, case B</i>	98	
Salaire admissible au RPC	96.1		Salaire admissible au RRQ, <i>relevé 1, case G</i>	98.1	
Cotisation au RQAP, <i>relevé 1, case H</i>	97		Avantage imposable, inclus à la ligne 101, sur lequel aucune cotisation au RRQ n'a été retenue	102	
Commissions reçues, <i>relevé 1, case M</i>	100				

Revenus d'emploi, <i>relevé 1, case A</i>					101	
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)					+ 105	
Autres revenus d'emploi. Consultez le guide.			Précisez.	106	0	+ 107
Prestations d'assurance parentale, <i>relevé 6, case A</i>					+ 110	
Prestations d'assurance emploi, <i>feuillelet T4E</i>					+ 111	
Pension de sécurité de la vieillesse, <i>feuillelet T4A(OAS)</i>					+ 114	
Prestations du RRQ ou du RPC, <i>relevé 2, case C</i>					+ 119	
Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC, ou rentes					+ 122	
→ Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide.					+ 123	
Dividendes de sociétés canadiennes imposables						
Montant réel des dividendes déterminés	166					
Montant réel des dividendes ordinaires	167			Montant imposable	+ 128	
Intérêts et autres revenus de placement					+ 130	
Revenus de location. Annexe le formulaire TP-128 ou les états financiers.						
Revenus bruts	168			Revenus nets	+ 136	
Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.					+ 139	
Pension alimentaire reçue (montant imposable)					+ 142	
Prestations d'assistance sociale, <i>relevé 5, case A</i> , et aide financière semblable, <i>relevé 5, case B</i>					+ 147	
Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux.			Précisez.	149		+ 148
Autres revenus. Consultez le guide.			Précisez.	153		+ 154
Revenus d'entreprise. Remplissez l'annexe L.					Revenus nets	+ 164
Additionnez les montants des lignes 101 et 105 à 164.						
					Revenu total	= 199

Revenu net

→ Déduction pour travailleur. Consultez le guide.					201	
Déduction pour régime de pension agréé (RPA), <i>relevé 1, case D</i>					+ 205	
Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi.			Précisez.	206		+ 207
Déduction pour REER ou RPAC		RAP ou REEP	212		+ 214	
Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.						
Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire	224					
Pension alimentaire payée (montant déductible)					+ 225	
Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.					+ 228	
Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.					+ 231	
Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.						
Total des pertes	233			Perte admissible	+ 234	
Déduction pour résident d'une région éloignée reconnue. Remplissez le formulaire TP-350.1.					+ 236	
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur					+ 241	
Déduction pour cotisations au RRQ et au RQAP pour un travail autonome					+ 248	
Autres déductions. Consultez le guide.			Précisez.	249		+ 250
Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.					+ 252	
Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. Total des déductions					= 254	
Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254						= 256
Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.					+ 260	
Additionnez les montants des lignes 256 et 260.						
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.					Revenu net	= 275





Attachez vos documents ici.

Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre paiement et le bordereau de paiement à la page 1.

Revenu imposable

Montant de la ligne 275					275		
Rajustement de déductions. Consultez le guide.				Précisez.	277	+	276
➔ Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité. Consultez le guide.						+	278
Additionnez les montants des lignes 275 à 278.						=	279
Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide.			Précisez.	286			287
Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital						+	289
Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 et 290.						+	290
Déduction pour gains en capital. Consultez le guide.						+	292
Déduction pour Indien						+	293
Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.						+	295
Déductions diverses. Consultez le guide.			Précisez.	296		+	297
Additionnez les montants des lignes 287 à 297.						=	298
Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.							Revenu imposable = 299

Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base					350		11 195 00
Redressement pour indemnités de remplacement du revenu (maximum : 10 075,50 \$). Consultez le guide.					- 358		
Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358					= 359		
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.					+ 361		
Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.					+ 367		
Cotisations syndicales, professionnelles ou autres					+ 373		
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.					+ 376		
Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région					+ 378		
Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.					+ 381		
Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.				Montant demandé	+ 385		
Additionnez les montants des lignes 359 à 385.					= 388		
					x		20 %
Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %					= 389		
Crédit d'impôt pour pompier volontaire. Consultez le guide.					+ 390		
Crédit d'impôt pour travailleur de 65 ans ou plus. Consultez le guide.					+ 391		
Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.					+ 392		
Crédits d'impôt pour dons (consultez le guide). Si vos dons dépassent 200 \$, remplissez l'annexe V.			393		+ 395		
➔ Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.					+ 398		
➔ Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant. Consultez le guide.					+ 398.1		
Additionnez les montants des lignes 389 à 392 et 395 à 398.1.							
Reportez le résultat à la ligne 406.							Crédits d'impôt non remboursables = 399

Impôt et cotisations

Impôt selon la grille de calcul 400					400		
Impôt additionnel selon la grille de calcul 400.1, si le revenu imposable dépasse 100 000 \$					+ 400.1		
Additionnez les montants des lignes 400 et 400.1.							403
Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.							Impôt sur le revenu imposable = 401
Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)					- 406		
Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.							404
Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 405.							405
							= 413
Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)			414				
Crédit d'impôt pour dividendes					+ 415		
Crédit d'impôt pour acquisition d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins, relevé 26, case B					+ 422		
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.					+ 424		
Additionnez les montants des lignes 414 à 424.					= 425		
Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.							425
Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.					- 431		
Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E.							
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4.							= 432



